



**SECTION LOIRE-ATLANTIQUE**  
**Trésorerie Générale – 4 quai de Versailles**  
**BP 93503 – 44035 Nantes CEDEX 1**

☎ 02 40 20 76 62

@ sudtrésor.044@cp.finances.gouv.fr

**SOLIDAIRES**  
**UNITAIRES**  
**DEMOCRATIQUES**

***Pour un autre syndicalisme au TRESOR***

### **La Trésorerie de Nantes les Ponts victime des dégâts collatéraux de l'ORE ...**

Le jeudi 6 mars, des représentants de SUD Trésor sont allés à la rencontre des collègues de Nantes les Ponts. Ce poste est aujourd'hui confronté à de sérieuses difficultés en grande partie liées aux 5 départs à la retraite courant 2008. Ces départs que la Direction avait omis d'anticiper, n'ont pas trouvé de solutions de remplacement à l'issue des dernières CAP de mutation du 4 mars. Les incertitudes qui pèsent sur l'avenir du poste et les contraintes liées aux activités du métier « amendes » ne semblent pas devoir inciter les agents du département à demander leur mutation pour la Trésorerie de Nantes les Ponts. Face à cette situation délicate, La Direction a « proposé » à des collègues du pôle Dépense d'intégrer les effectifs de cette trésorerie. Mais ces efforts de persuasion sont à ce jour restés vains.

Nous mesurons ici concrètement les effets pervers de l'ORE. En effet, l'ORE ne recense pas les charges réelles, n'offre pas une analyse objective des charges de travail et n'identifie en aucune façon le volume d'emplois nécessaire au bon fonctionnement des services. Il ignore volontairement les besoins et ne cherche qu'à adapter les missions à des effectifs qui décroissent au fil du temps en anticipant sur d'hypothétiques gains de productivité...

Confronté à cet outil contestable, des situations locales déjà dégradées ne peuvent qu'empirer... Dans l'immédiat, les agents de Nantes les Ponts espèrent que la situation de sous-effectif du poste n'aura pas d'incidences sur leurs congés d'été.

L'effectif du département est réputé en surnombre (+ 37), Ce constat ne s'appuie bien entendu sur aucune réalité tangible. Cependant, une nouvelle fois, le mouvement au 1<sup>er</sup> avril prochain ne constate aucune arrivée extérieure ni en C ni en B. Pourtant, 262 agents

postulent actuellement pour la Loire-Atlantique dont 12 à titre prioritaire. Les délais d'attente pour obtenir une mutation prioritaire sont au minimum de 2/3 ans, pour convenance personnelle les délais atteignent 7 ans!!! D'autre part, l'unique demande de mutation d'un agent d'Ancenis vers Nantes les Ponts n'a pas été retenue par la Direction locale... Cette dernière tente de remédier à cette situation par un recours aux vacataires et à l'ERD. D'une part, le système de recrutement des vacataires pour une durée d'un mois s'avère inefficace ; les collègues étant contraints de former à chaque fois une personne différente qui ne peut apporter qu'une aide limitée. D'autre part la présence des agents de l'ERD compense à peine un absentéisme qui représente un total de 40 jours depuis le début de l'année dans chacun des services impôts et amendes. Le stress induit par les conditions de travail n'en serait-il d'ailleurs pas l'une des causes principales ?

Le sous-effectif n'est pas le seul problème que ce poste doit affronter. L'applicatif "amendes" inadapté voire obsolète entraîne une charge de travail supplémentaire. Aujourd'hui, aucune solution pérenne n'est proposée pour y remédier. A l'issue des élections présidentielles, le refus d'amnistie s'est traduit par une augmentation de 80% de l'activité "amendes". Ce service doit en outre absorber l'encaissement de chèques de contraventions en phase amiable ( 70 000 environ), tâche qui ne devrait pas lui incomber et qui, de plus, n'est pas pris en compte dans l'ORE... Par ailleurs les collègues sont confrontés au quotidien à l'agressivité de certains redevables. En dépit de toutes ces difficultés, la Direction assigne tout de même des objectifs aux agents de ce service (un taux de recouvrement contentieux de 39,30% pour 2008)

La Direction doit prendre rapidement des mesures pour combler les déficits d'emplois et améliorer les conditions de travail dans ce poste. SUD Trésor sera particulièrement vigilant sur les solutions préconisées par l'administration lors des dernières CAP.

Pour Sud Trésor, il est particulièrement inacceptable que des agents subissent une dégradation de leurs conditions de travail et se voient dans l'impossibilité d'obtenir une mutation en raison des exigences de l'ORE, outil technocratique au service de la mise en œuvre d'une politique libérale de réduction drastique du nombre de fonctionnaires.

Les agents de Nantes les Ponts n'ont pas à subir de double peine... Ils doivent pouvoir accomplir sereinement leurs missions de service public avec des moyens adaptés, pouvoir prendre leurs congés sans difficulté et obtenir une mutation s'ils le souhaitent...